

Le 14 novembre 2022



GARDER LES COÛTS DES DÉPLACEMENTS BAS

- Proposer de prolonger la **réduction de la taxe sur l'essence** de 5,7 cents le litre et la **réduction de la taxe sur les carburants (diesel)** de 5,3 cents pour encore une année, soit jusqu'au 31 décembre 2023, de sorte que les ménages ontariens économiseraient en moyenne 195 \$ entre le 1er juillet 2022 et le 31 décembre 2023.
- Permettre aux propriétaires de véhicules de tourisme et de véhicules commerciaux légers d'économiser 120 \$ par année dans le Sud de l'Ontario et 60 \$ par année dans le Nord de l'Ontario en **éliminant les droits de renouvellement des plaques d'immatriculation**.
- **Rembourser les droits de renouvellement des plaques d'immatriculation** payés depuis mars 2020.
- **Abolir de façon définitive les péages** sur les autoroutes 412 et 418.
- **Éliminer le double tarif** pour les usagers qui font une correspondance entre le Réseau GO et les réseaux de transport en commun municipaux ayant déjà conclu des accords tarifaires avec le Réseau GO.
- **Doubler presque les rabais PRESTO** accordés aux jeunes ainsi qu'aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire grâce à des réductions atteignant désormais 40 % du plein tarif adulte.



AIDER CEUX ET CELLES QUI EN ONT LE PLUS BESOIN

- **Accorder un allègement additionnel moyen de 300 \$** en 2022 pour 1,1 million de travailleuses et travailleurs à faible revenu par l'entremise de la bonification du crédit d'impôt pour personnes et familles à faible revenu.
- **Verser directement aux parents**, cette année, des paiements de rattrapage de plus de 365 millions de dollars sous la forme d'allocations de 200 \$ ou 250 \$ par enfant pour des services de tutorat ou des fournitures et du matériel didactiques.
- Offrir un crédit pouvant atteindre 25 % des dépenses admissibles, par année, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, pour les années d'imposition 2021 et 2022 dans le cadre du **crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile**.
- Fournir une aide de 110 millions de dollars à environ 200 000 familles de personnes âgées à revenu faible ou moyen ayant des dépenses médicales admissibles, par l'entremise du **nouveau crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés**.
- Proposer de **doubler la prestation du Régime de revenu annuel garanti** pour environ 200 000 aînés de l'Ontario au revenu le plus faible, pendant 12 mois, à compter de janvier 2023.
- Octroyer un crédit pouvant aller jusqu'à 75 % des frais de garde d'enfants admissibles grâce au **crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses (ASGE)**.
- Procurer un allègement maximal de 2 000 \$ par année applicable à 50 % des coûts de formation admissibles d'un particulier pour les années 2021 ou 2022 grâce au **crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation**.